

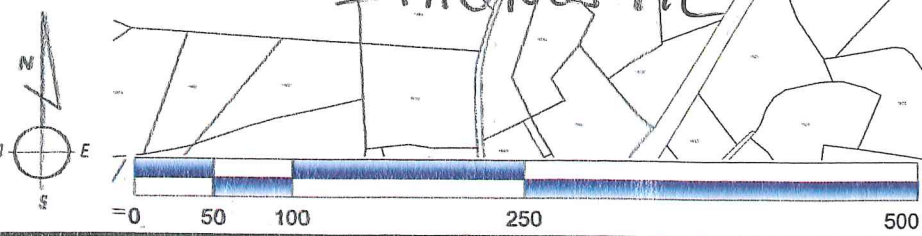
# ANNEXE 1 - arrêté n° 75-2019-177

Les présents plans sont exclusivement destinés à la Demande d'Autorisation Environnementale. Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction. Toute reproduction même partielle interdite sans accord écrit du maître d'œuvre.



**LEGENDE :**

- Limites de Sections
- Limites de propriété (Parcelles concernées)
- Position et emprise Rotor de l'éolienne (Ø 122 m)
- Position Poste de Livraison
- Positions Locaux Techniques
- Câblage électrique enterré (Liaisons inter-éoliennes)
- Chemin d'accès à renforcer
- Chemin d'accès à créer
- Plate-forme - Aire de grutage
- Zone de maintenance
- Zone de giration provisoire (plate-forme et accès)
- Zone stockage pales Prémontage temporaire



MAITRE DOUVRAGE :  
EDPR FRANCE HOLDING  
25 Quai Panhard et Levasseur  
75013 PARIS  
Tél : 01 44 67 81 49

ARCHITECTE :  
ASTECA  
Zone Ecoparc - Océanis - Bâtiment 1b  
35, rue Haroun Tazieff  
54 320 MAXEVILLE  
Tél. 03.83.54.04.69 - Fax. 03.83.28.51.45



PROJET EOLIEN DE BERSAC-SUR-RIVALIER  
Commune de Bersac-sur-Rivalier

VUE D'ENSEMBLE - Eoliennes E1 / E2 / E3 / E4  
Ech : 1/5 000°

DAE

04

Janvier 2019